



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 septembre 2000
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session**
Points 67 b), 82, 95 a) et 155 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année**

**Maintien de la sécurité internationale : stabilité
et développement de l'Europe du Sud-Est**

Effets des rayonnements ionisants

**Environnement et développement durable :
mise en oeuvre d'Action 21 et Programme
relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21**

**État des Protocoles additionnels aux Conventions
de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes
des conflits armés**

**Lettre datée du 15 septembre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document intitulé « Conséquences de l'utilisation par l'OTAN d'uranium appauvri lors de l'agression qu'elle a menée en 1999 contre la République fédérale de Yougoslavie » établi par le Ministère fédéral des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 67 b), 82, 95 a) et 155 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Vladislav **Jovanović**

**Annexe à la lettre datée du 15 septembre 2000,
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conséquences de l'utilisation par l'OTAN d'uranium appauvri
lors de l'agression qu'elle a menée en 1999 contre la République
fédérale de Yougoslavie**

I

À propos de l'agression lancée par l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie en 1999, connue sous le nom d'« Intervention humanitaire – Ange gardien », le commandant des forces aériennes françaises de l'OTAN, le général Joffret, a déclaré¹ :

« L'aviation a reçu l'ordre de détruire la vie en Serbie ».

1. L'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie, qui s'est déroulée du 24 mars au 10 juin 1999, a été menée en violation flagrante des principes fondamentaux qui régissent les relations internationales et, d'une façon plus générale, en violation du droit international. Faisant fi du rôle du Conseil de sécurité de l'ONU, et en violation du mandat du Conseil de sécurité et de l'acte fondateur de l'OTAN, l'Organisation a engagé dans le combat toutes les forces militaires disponibles. L'opération a causé de lourdes pertes en vies humaines, provoquant une catastrophe humanitaire, économique et écologique dont les conséquences tragiques continueront de se faire sentir pendant longtemps et même au-delà des frontières. De par son intensité, l'importance des forces militaires engagées et l'étendue de ses conséquences, cette opération a été l'agression la plus massive et la plus terrible à laquelle on ait assisté depuis la Deuxième Guerre mondiale. Vingt-cinq mille deux cents sorties aériennes ont été effectuées au-dessus du territoire de la République fédérale de Yougoslavie, sur lequel 25 000 tonnes d'explosifs ont été larguées.

Femmes, enfants, personnes âgées, passagers d'autobus et de train, passants traversant des ponts ... au total, 2 500 personnes ont perdu la vie, dont 30 % d'enfants, et plus de 10 000 ont été blessées, dont plus de 40 % d'enfants.

Des quartiers d'habitation, des ponts, des routes, des voies ferrées, des raffineries de pétrole, des usines chimiques, des infrastructures commerciales essentielles, des émetteurs de radio et de télévision ont été détruits ou gravement endommagés. Nombre d'hôpitaux, d'écoles, de monuments, d'églises, de monastères, de cimetières ont été effacés de la carte. D'après les premières estimations, le montant global des dommages matériels dépasserait les 100 milliards de dollars.

2. Il ressort des faits énoncés ci-dessus que l'agression menée par l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie constitue un crime contre la paix et l'humanité, ainsi qu'un crime de génocide. Le Gouvernement de la République féd-

¹ La déclaration faite par le commandant des forces aériennes françaises de l'OTAN sur les ondes de France Info et de Radio France Internationale est citée dans une lettre de Michel Fontanie, Président de l'Association pour la sauvegarde des familles et enfants de disparus (ASFED FRANCE), Strasbourg, 27 mai 1999 (voir annexe 1).

rale de Yougoslavie a présenté à la Cour internationale de Justice de La Haye une requête dirigée contre 10 États membres de l'OTAN qui ont mené l'agression en bombardant le territoire de la République fédérale de Yougoslavie et en lançant des attaques systématiques et délibérées contre des civils et des cibles non militaires. Du fait des dommages considérables causés à l'environnement et de l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri, de bombes à fragmentation et de bombes à fibres de carbone, les dispositions de la Convention relative aux crimes de génocide, qui interdisent la soumission intentionnelle d'un groupe national à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique, totale ou partielle², ont été violées.

3. Après que l'agression de l'OTAN a pris fin, la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), créée par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU, a été chargée de veiller à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie et de garantir la sécurité des personnes et des biens, la paix et l'ordre publics, l'état de droit, la sécurité et la protection des communautés ethniques et religieuses dans la province serbe du Kosovo-Metohija (ci-après dénommée la province). Toutefois, après une année de présence dans la province, la KFOR n'a réussi qu'à faire régner le chaos et l'insécurité et à favoriser la criminalité et le nettoyage ethnique de la population non albanaise. Depuis l'arrivée de la KFOR et de la MINUK, 1 500 citoyens ont été tués et plus de 2 000 enlevés, des Serbes et des Monténégrins pour la plupart, mais aussi des Musulmans, des Roms, des Goranci, des Turcs et des Égyptiens. Plus de 50 000 maisons appartenant à des Serbes ont été brûlées, plus de 360 000 Serbes, Monténégrins et membres d'autres groupes ethniques non albanais ont été expulsés, une centaine d'églises, de monastères et de monuments médiévaux ont été détruits et brûlés, des cimetières orthodoxes ont été profanés. Des biens privés et publics ont été confisqués par la force et la province est devenue un centre de criminalité organisée, de trafic d'armes et de drogues, de traite des blanches, etc. Ces actes terroristes et autres actes criminels sont imputables à des groupes terroristes albanais, souvent aidés par la KFOR et la MINUK. C'est la raison pour laquelle les auteurs des crimes les plus graves commis contre des Serbes et d'autres groupes ethniques non albanais n'ont pas été traduits en justice.

4. Dans une émission du 11 août 2000, un commentateur de Radio France Internationale (RFI) a déclaré que ce n'est que maintenant, alors qu'elles sont présentes dans la province depuis un an, que les organisations humanitaires qui sont intervenues pendant la « guerre humanitaire » se disent préoccupées par le sort de la population non albanaise. Ainsi, l'organisation « Médecins sans frontières » a annoncé qu'elle se retirerait de la province en raison du nettoyage ethnique et des actes de violence dirigés contre la population non albanaise. La Fédération des droits de l'homme d'Helsinki a déclaré que les autorités de la province du Kosovo-Metohija étaient responsables de la violence à l'égard de la population non albanaise et souligné les dangers et difficultés auxquels sont particulièrement exposés les Serbes vivant dans les enclaves. En outre, il y a plusieurs mois, l'organisation américaine « Human Rights Watch » a dénoncé le bombardement de cibles civiles par l'OTAN pendant la guerre, qu'elle avait pourtant considérée, elle aussi, comme « humanitaire » et qu'elle avait appuyée sans réserve un an auparavant. Le commentateur de RFI a mentionné en outre que, depuis la fin de la guerre, quelque

² Art. II c) de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948.

250 organisations humanitaires ont été actives dans la province. Les actes de violence dirigés contre des civils et le nettoyage ethnique dont faisait l'objet la population non albanaise avaient atteint leur apogée au cours des premiers mois qui ont suivi la guerre, alors que des soldats ou des observateurs étaient souvent présents. Pourtant aucune organisation humanitaire n'avait dénoncé la situation et les médias avaient gardé le silence, alors que, pendant la guerre, quand personne ne savait avec certitude ce qui se passait dans la province du Kosovo-Metohija, les organisations humanitaires faisaient état, presque quotidiennement, d'actes d'extrême violence. Rien ne venait étayer de telles déclarations, qui se sont avérées mensongères, mais les médias n'ont pas hésité à s'en faire l'écho et à en faire leurs grands titres. Et le journaliste de RFI de conclure que cette opération de nettoyage ethnique menée après la guerre dans la province du Kosovo-Metohija, au coeur de l'Europe, alors même que de nombreux représentants des médias et d'organisations humanitaires étaient présents, a été l'opération de nettoyage ethnique la plus discrète et la plus efficace de ces dernières années³.

II

En détruisant délibérément des raffineries de pétrole et des usines de produits chimiques, et en se servant d'armes prohibées utilisant des munitions à l'uranium appauvri, l'OTAN a intentionnellement provoqué une catastrophe écologique qui aura des conséquences imprévisibles pour la population de la République fédérale de Yougoslavie et des pays de la région. L'utilisation d'uranium appauvri en Yougoslavie « ajoute une nouvelle dimension au crime que l'OTAN est en train de commettre contre le peuple yougoslave – y compris contre les habitants du Kosovo⁴ ».

5. Il a été établi sans conteste que des appareils américains A-10 ont tiré des obus à l'uranium appauvri au cours de l'agression armée que l'OTAN a menée contre la République fédérale de Yougoslavie. D'après les renseignements communiqués par l'armée yougoslave, quelque 50 000 missiles à l'uranium appauvri ont été lancés sur une centaine de zones à forte densité de population dans la province serbe du Kosovo-Metohija. Il a également été établi qu'entre 3 000 et 5 000 obus à l'uranium appauvri ont été largués sur huit zones situées en dehors de la province – dont six dans la région de Preševo et de Bujanovac, une dans le secteur étendu de Vranje et une au Monténégro. Les autorités yougoslaves ont entrepris une enquête approfondie dans toutes les zones situées en dehors de la province et établi que le taux de radioactivité atteignait parfois 235 000 Bq/kilo, soit un taux 1 100 fois supérieur au seuil tolérable. Les zones contaminées ont été balisées et d'autres activités sont en cours pour remédier aux conséquences de cette contamination⁵.

Le Département de la défense des États-Unis a refusé de communiquer les renseignements dont il dispose au sujet des quantités d'uranium appauvri utilisées sur le territoire de la République fédérale de Yougoslavie et des endroits où des munitions à l'uranium appauvri ont été utilisées. Dans une lettre qu'il a adressée le

³ S. Cerovic, Radio France Internationale, 11 août 2000.

⁴ John Catalinotto, *Projet d'éducation sur l'uranium appauvri*, International Action Center, New York.

⁵ Rapport de la République fédérale de Yougoslavie intitulé « Les conséquences des bombardements de l'OTAN sur l'environnement », point 5.1.

19 juillet 1999 à P. Sullivan, Directeur général du National Gulf War Resource Center (NGWRC), le Chef d'état-major a refusé l'accès à ces informations au motif que « les questions relatives à l'utilisation d'uranium appauvri dans la zone d'opérations de l'ex-République de Yougoslavie sont actuellement examinées par la Cour internationale de Justice. Toute réponse que nous pourrions donner à ce stade risquerait de porter préjudice aux intérêts des États-Unis dans le cadre de cette instance⁶ ».

À la demande du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le Secrétaire général de l'OTAN, G. Robertson, a confirmé, dans une lettre datée du 7 février 2000, que quelque 31 000 obus à l'uranium appauvri avaient été utilisés sur tout le territoire de la province du Kosovo-Metohija, au cours d'une centaine de frappes aériennes (ce qui équivaut à 10 tonnes d'uranium appauvri). Joignant à sa lettre une carte sur laquelle seuls 28 emplacements étaient indiqués, il a ajouté qu'il était « impossible, à l'heure actuelle, d'indiquer précisément tous les endroits où des munitions à l'uranium appauvri ont été utilisées⁷ ». Le Secrétaire général de l'OTAN n'a pas précisé pourquoi il lui était impossible de fournir de tels renseignements à la date de la lettre ni indiqué à quelle date il serait en mesure de le faire si la chose n'était pas possible en juillet 1999. Suite à la publication de ces informations, le porte-parole du Pentagone a déclaré que les obus à l'uranium appauvri n'étaient pas « dangereux pour l'environnement et ne présentaient pas non plus de risques graves pour la santé⁸ ».

6. Les États-Unis, qui connaissent pourtant bien les caractéristiques des armes à l'uranium appauvri, en ont délibérément fait usage, causant des souffrances qui perdurent et qui ont des conséquences pour les générations futures. Les nombreuses études réalisées après la guerre du Golfe par des instituts de recherche américains, notamment l'Army Environmental Policy Institute⁹, ont établi de façon incontestable que l'uranium appauvri pollue l'environnement et nuit à la santé des populations de façon durable – tumeurs, atteintes au système immunitaire, problèmes neurologiques, maladies respiratoires, affections du système génito-urinaire chez les hommes aussi bien que chez les femmes, malformations congénitales, etc.

L'uranium appauvri est un résidu de l'industrie nucléaire, qui est à la fois radioactif et chimiquement toxique. D'après des recherches menées par l'armée américaine, le degré d'intoxication de l'organisme par inhalation d'uranium appauvri dépend largement de la quantité et de la solubilité de l'oxyde. La quantité, le volume et la solubilité de l'oxyde d'uranium appauvri produit par un impact peut varier considérablement, mais on estime généralement que l'aérosol contient un fort pourcentage (50 à 96 %) de particules inhalables¹⁰. Les particules insolubles inhalables peuvent se déposer en plusieurs endroits dans les poumons et y rester pendant des années, irradiant les tissus et augmentant les risques d'affection respiratoires, tandis que les particules solubles passent des poumons dans le sang et peuvent affecter des

⁶ National Gulf War Resource Center (NGWRC), Military Toxics Project, D. Fahey, « A Fear of Falling », p. 20, 4 août 1999, Washington.

⁷ Lettre datée du 7 février 2000, adressée au Secrétaire général de l'ONU par le Secrétaire général de l'OTAN (voir annexe 2).

⁸ Reuter, 23 mars 2000.

⁹ Environmental consequences of depleted uranium in the U.S. Army – Technical Report, Army Environmental Policy Institute (AEPI), États-Unis.

¹⁰ Armament Research Development and Engineering Center de l'armée des États-Unis, 8 mars 1991.

organes distaux¹¹. L'uranium appauvri se transforme en oxyde lorsqu'il entre en contact avec les fluides corporels et cet oxyde est transporté avec les vaisseaux sanguins pour se déposer dans les os, les reins, les ganglions lymphatiques, les muscles, les testicules et le cerveau, provoquant des affections rénales, des cancers des poumons et des os, des maladies respiratoires, des maladies de la peau, des troubles neurologiques et cognitifs, des altérations chromosomiques et des malformations congénitales¹².

Un fait illustre bien l'importance du danger : en février 1980, un tribunal de l'État de New York a rendu, « pour raison de santé publique », une ordonnance par laquelle il a contraint la société National Lead Industries, fabricant de charges d'uranium appauvri, à arrêter sa production, car elle avait dépassé le seuil mensuel autorisé pour les rejets de produits radioactifs dans l'atmosphère, soit 387 grammes d'uranium appauvri (dans les canons d'avion, la tête d'un seul obus contient 298 grammes d'uranium appauvri). Dans une lettre à l'*Atomic Scientists Bulletin*, le physicien nucléaire Leonard Dietz s'est interrogé en ces termes : « Si les autorités de l'État de New York ont estimé préoccupantes des émissions qui représentent l'équivalent mensuel de la charge contenue dans un ou deux projectiles à l'uranium, pourquoi le Gouvernement américain ne s'est-il pas soucié des effets que pourraient avoir les dizaines de milliers de projectiles largués pendant toute la durée de la guerre¹³ ».

7. Les effets de l'uranium appauvri sont durables (la période de l'uranium appauvri est estimée à 4,5 milliards d'années) et il n'est pas possible de réduire sa toxicité chimique et radiologique. S'il est inhalé ou ingéré sous la forme d'eau ou d'aliments contaminés, l'uranium appauvri s'installe dans l'organisme, qu'il tue à petit feu. Outre les cancers et les leucémies, qui peuvent se déclarer dans un délai de cinq à 30 ans, l'uranium appauvri entraîne des mutations génétiques, des malformations et des risques de stérilité. Le fait que la plus grande partie des projectiles à noyau d'uranium appauvri ont été largués, outre ceux lancés sur le territoire de la province du Kosovo-Metohija, sur les zones de Preševo et Bujanovac, dont la population est en grande partie albanaise, semble indiquer que l'objectif de ces bombardements n'est pas seulement d'anéantir les Serbes mais aussi de décimer systématiquement les futures générations d'Albanais, qui ont un des taux de natalité les plus élevés du monde : selon les données de 1994, le taux de croissance démographique en Serbie est de -3 ‰ en Voïvodine, de -0,3 ‰ en Serbie centrale, alors qu'il est de +17,2 ‰ dans la province du Kosovo-Metohija (soit la moitié du taux de l'Albanie).

8. Les États-Unis ont tenté de justifier l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri en prétendant qu'elles sont particulièrement efficaces dans la lutte antichar. Toutefois, si l'on considère que le nombre de missiles à noyau d'uranium appauvri largués sur la province du Kosovo-Metohija se situe entre 30 000 et 50 000, alors que le nombre de tanks de l'armée yougoslave qui ont été détruits ne dépasse pas une douzaine, on peut s'interroger sur les véritables motifs de l'utilisation de telles quantités de munitions à l'uranium appauvri dans des zones à forte densité de popu-

¹¹ Département de la santé et des services humains des États-Unis, ATSDR, 1999.

¹² Armée des États-Unis, Chemical School, Development of DU Training Support Packages, p. B.5, octobre 1995; DU Radiobiology Research Institute (AFRRI) des États-Unis, Health Effects of DU, Project Briefing, juillet 1999.

¹³ John Miller « Depleted uranium : Radioactive Residues in the desert », publié dans la revue « *Downtown* », octobre 1991.

lation. La principale raison est sans doute que l'uranium appauvri est produit à partir de déchets nucléaires dont le stockage est très coûteux. Les États-Unis se débarrassent ainsi de grandes quantités de déchets dangereux en les larguant sur le territoire d'autres pays. L'élimination délibérée et incontrôlée de ces déchets radioactifs a pour effet de polluer durablement et dangereusement le continent européen.

La dispersion de particules d'uranium appauvri ne peut être maîtrisée ou empêchée et peut s'étendre à des régions et à des États voisins. Lorsqu'un missile à l'uranium appauvri brûle ou explose, un aérosol d'uranium appauvri, poussière radioactive fine et inhalable, est rejetée dans l'atmosphère et peut se déplacer dans un rayon d'au moins 40 kilomètres, certains scientifiques estimant même que, en fonction des conditions météorologiques, « le rayon de dispersion de la poussière d'uranium appauvri est pratiquement illimité¹⁴ ». Selon les résultats d'études menées au Koweït, des poussières d'uranium appauvri sont restées présentes dans l'atmosphère pendant au moins deux ans, se déplaçant vers des pays éloignés des combats comme l'Arabie saoudite¹⁵. Au cours du bombardement de la Yougoslavie par l'OTAN, des scientifiques ont relevé des niveaux de radioactivité supérieurs de 25 % à la normale en Grèce, lorsque le vent venait de la direction du Kosovo. Des scientifiques bulgares ont relevé des niveaux huit fois supérieurs à la normale sur le territoire de la Bulgarie¹⁶.

Compte tenu de l'activité chimique des oxydes d'uranium solubles dans l'eau, qui peuvent être transportés par les eaux de surface et les eaux souterraines, les scientifiques du laboratoire national de Los Alamos, aux États-Unis, ont indiqué que l'uranium appauvri qui se trouvait dans le sol et dans les cours d'eau pouvait contaminer les racines des plantes, les fruits, le lait et la viande¹⁷. Étant donné que les particules d'oxyde d'uranium appauvri solubles dans l'atmosphère risquent, à terme, de contaminer les eaux souterraines et les sources d'eau potable (la contamination d'eaux souterraines au Minnesota et au Nouveau-Mexique a été confirmée¹⁸), et que les cours d'eau de la province du Kosovo-Metohija se déversent dans l'Adriatique et dans la mer Noire, on peut s'attendre à ce que la contamination gagne également les pays voisins.

III

Des volumes importants de particules en suspension d'oxyde d'uranium appauvri, constituant des poussières risquant d'être inhalées, et qui ont des effets dévastateurs sont transportés par le vent, transformant de vastes territoires en désert radioactif. Les poussières d'uranium appauvri provenant du sol peuvent être agitées

¹⁴ Leonard Dietz, physicien nucléaire au laboratoire atomique Knolls, « Contamination of Persian Gulf War Veterans and Others by DU », 20 juin 1996.

¹⁵ Catherine Euler, Ph.D., International Peace Bureau, Campaign Against Depleted Uranium, rapport écrit, Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme de l'ONU, cinquante et unième session, août 1999.

¹⁶ Catherine Euler, Ph.D., Campaign Against Depleted Uranium, déclaration orale, DU Munitions: The use of Radiological Weapons as a Violation of Human Rights, Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme de l'ONU, cinquante et unième session, août 1999, annexe 3.

¹⁷ Ibid., annexe 3.

¹⁸ John Miller, « Depleted Uranium: radioactive residue in the desert », publié dans la revue « Downtown », octobre 1991.

et mises en suspension par le vent ou par le mouvement des personnes et des véhicules.

De 10 à 15 tonnes environ d'uranium appauvri ont été éparpillées dans la province de Kosovo-Metohija. Outre la population locale, le personnel civil et les forces internationales, le personnel des organisations humanitaires non gouvernementales déployés en général dans la province de Kosovo-Metohija sont aussi exposés à la poussière d'uranium appauvri, inhalée ou avalée dans les aliments et l'eau. Parmi eux, ainsi que parmi les anciens combattants des États-Unis qui ont participé à la guerre du Golfe, une « maladie inexplicable » a commencé à se manifester. Le fait est que les États-Unis ont contaminé le territoire et que les membres d'autres pays sont déployés dans les zones les plus touchées.

9. Les armées et gouvernements des pays membres de l'OTAN sont conscients des dangers que pose l'uranium appauvri. Certains gouvernements ont délibérément exposé leurs forces armées et leurs officiers de police dans la province de Kosovo-Metohija à l'uranium appauvri, tandis que d'autres ont pris certaines mesures. Le Gouvernement néerlandais dote ces troupes de vêtements de protection qui après usage sont stockés dans des dépôts pour matériaux dangereusement contaminés et le 30 juin 2000, les Pays-Bas ont retiré leurs soldats dans la province de Kosovo-Metohija.

Les troupes italiennes et allemandes consomment des aliments et de l'eau importées (toutefois, personne ne peut échapper aux effets de l'air respiré).

Les organisations humanitaires des Nations Unies n'envoient pas de femmes enceintes dans la province du Kosovo-Metohija, tandis que d'autres agents des organismes à vocation humanitaire se sont vus offerts la possibilité de refuser une affectation en Yougoslavie, mais s'ils acceptent une telle affectation, une note est versée à leur dossier, afin de faciliter, d'éventuelles procédures d'indemnisation de l'agent au cas où l'affectation aurait eu des effets négatifs sur sa santé¹⁹.

Le Ministre finlandais de l'environnement, Satu Hassi, dans une lettre adressée à ses collègues de l'Union européenne, leur a demandé instamment de prendre des mesures en vue d'interdire l'utilisation d'uranium appauvri, déclarant que la poussière d'uranium dans l'appareil respiratoire expose les militaires et les civils à un rayonnement intense et contamine de façon permanente les zones où elle est utilisée²⁰.

Dans les directives fournies par le représentant des États-Unis chargé de l'assistance logistique en Arabie saoudite juste avant la guerre du Golfe, le matériel de protection a été rendu obligatoire contre la contamination à l'uranium appauvri, y compris un masque avec des éléments de filtrage M13-A2, en sus des combinaisons des gants, des bottes en caoutchouc et des cagoules de protection²¹.

10. L'Office national britannique de protection radiologique a, le 5 juillet 1999, publié un avis consultatif pour les citoyens britanniques se rendant dans la province de Kosovo-Metohija, énonçant que le risque dépend de la forme chimique de la

¹⁹ Déclaration écrite présentée par le Centre Europe Tiers-Monde, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme des Nations Unies, cinquante-sixième session, E/CN.4/2000/NGO/136, 9 mars 2000.

²⁰ Annexe 4.

²¹ OSAGWI, p. 74, Département de la défense des États-Unis, 31 juillet 1998.

contamination. Si la contamination est soluble, l'uranium appauvri peut être absorbé dans le corps à la suite d'une inhalation ou d'une absorption. Dans ce cas, les reins sont les organes les plus susceptibles d'être touchés par l'effet toxique chimique du métal lourd de l'uranium appauvri. Si les zones sont contaminées par de l'oxyde d'uranium insoluble, le risque vient de la perturbation de la poussière et de son absorption. La poussière insoluble pourrait se déposer dans les poumons et contribuer ainsi à long terme à causer un cancer des poumons²².

Toutefois, les troupes britanniques se trouvant à présent dans la province, le gouvernement britannique ne divulgue pas cette information. Par conséquent, apprenant qu'à la fin de mai 2000, le personnel des Nations Unies à Pristina avait reçu une mise en garde indiquant que « l'uranium appauvri est toxique lorsqu'il est inhalé ou absorbé, que les particules peuvent entrer dans le système d'approvisionnement en eau et être transportés par le vent dans l'ensemble du Kosovo et qu'il est impossible de dire avec précision quels sont tous les endroits où de l'uranium appauvri a été utilisé », Mme Alice Mahon, le 5 juin 2000, devant le Parlement britannique a soulevé la question de savoir quels avertissements ont été donnés à la population civile et aux troupes britanniques qui sont en poste au Kosovo. Mme Spelar a répondu qu'elle n'avait aucune indication là-dessus et que l'argument concernant l'uranium appauvri semble avoir été fortement exagéré²³.

De plus, les responsables britanniques en poste dans la province empêchent la divulgation des faits et exposent constamment leurs militaires à des risques en disant que l'uranium appauvri ne pose aucun risque car les quantités en jeu sont limitées, moins importantes que celles que l'on trouve dans les montres japonaises. C'est jouer dangereusement avec la santé de ceux qui sont en poste dans la province ainsi qu'avec celle de la population.

11. L'utilisation d'armes à l'uranium appauvri représente une grave violation des principes de base du droit humanitaire international parce qu'elle cause des maux superflus et des blessures excessives qui n'entrent pas dans le cadre des utilisations à des fins militaires. L'utilisation de ce type de munitions est absolument inhumaine, tant du point de vue de ses effets immédiats que de celui de la contamination qui ne peut être limitée dans le temps et dans l'espace, ce qui représente un crime contre l'humanité. Du fait de sa cruauté inhérente et des effets létaux incommensurables qui menacent les générations actuelles et futures, la Sous-Commission des Nations Unies de la promotion et de la protection des droits de l'homme considère les armes contenant de l'uranium appauvri comme des armes de destruction massive ou aveugle²⁴. Ce sont précisément les armes et les utilisations interdites par le droit international depuis plus d'un siècle, notamment par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels de 1997²⁵.

Du fait de l'effet mutagène connu de l'uranium appauvri, on estime d'après des calculs mathématiques (en considérant une moyenne pour des vétérans de la guerre du Golfe) qu'on peut s'attendre dans les régions touchées par des munitions contenant de l'uranium appauvri à 3 000-21 000 décès supplémentaires dus au can-

²² NGWRC, Military Toxics Project, D. Fahey, « A Fear of Falling », p. 18, 4 août 1999, annexe 5.

²³ Débats parlementaires, réponses orales, 5 juin 2000, « Sunday Herald » du 4 juin 2000, annexe 6.

²⁴ Sous-Commission des Nations Unies de la promotion et de la protection des droits de l'homme, résolutions 1996/16 et 1997/36.

²⁵ CADU, août 1999, « The Use of DU and its effects on Human Rights in Iraq ».

cer pour 100 000 personnes²⁶. À la Conférence sur l'uranium appauvri et le cancer qui s'est tenue à Londres le 30 juillet 1999, les scientifiques ont confirmé que les projectiles contenant de l'uranium appauvri peuvent provoquer de graves maladies, dont le cancer. Roger Coghill, biologiste de laboratoire qui dirige un centre de recherches à Gwent (pays de Galles), a dit à cette occasion que la fumée et la poussière provenant de l'impact des projectiles contenant de l'uranium appauvri pouvaient transporter des particules radioactives à des centaines de mètres d'altitude et à plusieurs centaines de kilomètres dans la direction du vent et il a accusé le Ministère de la défense de cacher la « vérité biologique » sous le tapis en prétendant que le niveau de rayonnement des armes contenant de l'uranium appauvri était relativement inoffensif, qu'il ne voyageait pas sur une distance appréciable et qu'il ne durait que peu de temps. M. R. Coghill a souligné que la radioactivité d'une particule d'uranium appauvri lâchée dans l'atmosphère équivalait à 800 rayons X, il a exprimé l'opinion selon laquelle 10 000 décès supplémentaires seront causés dans la province de Kosovo-Metohija et il a demandé que des essais sur des rayonnements soient effectués en Serbie en vue d'évaluer les risques pour la population civile et les forces de maintien de la paix²⁷.

Les gouvernements qui ont utilisé des armes contenant de l'uranium appauvri sans avoir discuté suffisamment les effets potentiels sur la santé que pose l'inhalation des particules d'uranium appauvri, ont essayé de cacher les effets en comparant l'uranium appauvri à l'uranium naturel. Ce faisant, ils ont délibérément négligé le fait que la radioactivité de l'uranium appauvri utilisé représente plusieurs millions de fois celle de l'uranium se trouvant à l'état naturel dans le sol sur le lieu de l'impact²⁸. En conséquence, le Département de la défense des États-Unis a minimisé les dommages que les armes contenant de l'uranium appauvri peuvent causer, ne discutant que des effets extérieurs du rayonnement et non de ses effets dans le corps humain et faisant observer que nous absorbons tous de l'uranium naturel chaque jour dans les aliments et l'eau que nous consommons. Toutefois, nous ingérons de si petites quantités d'uranium naturel que le corps est capable de les évacuer rapidement sans trop en pâtir. L'uranium naturel représente environ un millionième du sol et sa concentration ne peut jamais atteindre 100 % comme celle de l'uranium appauvri. L'uranium appauvri sous sa forme concentrée est nettement plus radioactif que les concentrés uranifères naturels (les dommages occasionnés à la santé et à la vie des mineurs travaillant dans les mines d'uranium naturel sont bien connus). Ainsi, les déclarations publiques du Département de la défense des États-Unis sont une tentative délibérée d'induire en erreur le public, les médias, le personnel militaire et l'humanité tout entière sur le véritable danger de l'ingestion de particules d'uranium appauvri, en particulier lorsqu'elles sont inhalées²⁹.

²⁶ Catherine Euler, Ph.D. CADU, déclaration orale, Sous-Commission des Nations Unies de la promotion et de la protection des droits de l'homme, cinquante et unième session, août 1999, annexe 3.

²⁷ Richard Norton-Taylor, Uranium shells warming for Kosovo alternative maybe: Ministry of Defense accused of hiding truth, *The Observer*, 31 juillet 1999, annexe 7.

²⁸ Selon les informations du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, organe de l'ONU suivant les effets des rayonnements, la teneur naturelle en uranium du sol est de 5 à 125 Bq/kg de sol, tandis qu'un missile de 300 gr a à l'impact une activité d'environ 10 MBq/kg, multipliant environ un million de fois la teneur en uranium.

²⁹ Catherine Euler, Ph.D. International Peace Bureau/Campaign Against Depleted Uranium, Written Report-DU Weapons, Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de

12. Dans ses rapports, l'armée des États-Unis apparaît plus préoccupée par les protestations générales du public et par les limitations futures de l'utilisation des armes contenant de l'uranium appauvri que par le fait qu'ils contaminent des terres étrangères et empoisonnent les populations civiles³⁰. Le Pentagone savait que les préoccupations à l'égard des effets sur la santé et sur l'environnement de l'uranium appauvri pouvaient rendre les armes contenant de l'uranium appauvri « politiquement inacceptables » et contraindre les militaires à arrêter de les utiliser. Un rapport établi par le groupe spécial radiologique de l'armée (AMCCOM) a noté que les effets sur le long terme de faibles doses d'uranium appauvri avaient été liés au cancer et ils ont par conséquent recommandé que l'armée s'engage dans des « efforts de relations publiques » en vue de prévenir une éventuelle « réaction internationale d'opposition³¹ ».

Les responsables du Pentagone et de l'industrie de la défense des États-Unis, ainsi que les médias, collaborent pour dissimuler la question de l'uranium appauvri. « Les relations entre les entreprises, le Pentagone et les organes d'information constituent un puissant trio, les politiques militaires du Pentagone favorisant les intérêts financiers des entreprises et les entreprises propriétaires des médias définissant la politique rédactionnelle³² ».

Le docteur Asaf Durakovic, l'ancien directeur du service de médecine nucléaire à l'hôpital de la Veterans Administration des États-Unis à Wilmington (Delaware), qui a traité des anciens combattants de la guerre du Golfe pour des problèmes rénaux et d'autres troubles qui sont conformes à l'empoisonnement par l'uranium, dit que le rejet par le Pentagone des effets de l'uranium appauvri est une « décision politique³³ » et accuse la Veterans Administration des États-Unis de prendre part à une « conspiration du silence » afin d'éviter d'être tenue responsable pour les vétérans qui seraient atteints d'un cancer à l'avenir³⁴.

Le US National Gulf War Resources Center (NGWRC) a entrepris d'étudier ce qu'il est convenu d'appeler le « syndrome de la guerre du Golfe », dont les symptômes comprennent des dommages occasionnés aux organes, des manifestations génétiques, une fatigue chronique, une perte d'endurance, des infections fréquentes, l'irritation de la gorge, la toux, des éruptions cutanées, des sueurs nocturnes, la nausée et l'évanouissement, la diarrhée, des vertiges, des maux de tête, des pertes de mémoire, la confusion mentale, des problèmes de vue, des spasmes musculaires et des crampes, des douleurs articulaires et des pertes de mobilité, des douleurs musculaires, le gonflement des glandes, des problèmes dentaires et des malformations des nouveau-nés.

Selon les estimations du NGWRC, de 50 000 à 80 000 vétérans américains de la guerre du Golfe sont concernés et 39 000 ont été éliminés du service actif. De 2 400 à 5 000 sont morts. En mars 1994, les rapports sur l'état de santé de quelque 251 familles d'anciens combattants de la guerre du Golfe vivant dans l'État du Mississippi ont été publiés aux États-Unis. Dans ces familles, 67 % des enfants étaient

l'homme des Nations Unies, cinquante et unième session, août 1999.

³⁰ Dan Fahey, « DU Weapons: Lessons from the 1991 Gulf War ».

³¹ Bill Mesler « Pentagon Poison: The Great Radioactive Ammo Cover-Up », 26 mai 1997.

³² « Metal of Dishonor-Depleted Uranium », p. 61, International Action Center, New York, 1997.

³³ Ben German, Boston Fenix, 8-15 avril 1999, DU: Side Effects of a New Weapons Technology, Bonner Bundnis gegen den NATO-Krieg, PDS, Bonn (Allemagne).

³⁴ Bill Mesler « Pentagon Poison: The Great Radioactive Ammo Cover-Up », 26 mai 1997.

nés avec des malformations congénitales : il leur manquait un oeil, une oreille ou un doigt ou ils souffraient d'une affection du sang ou de problèmes respiratoires³⁵.

IV

13. L'armée de l'air des États-Unis a utilisé des missiles contenant de l'uranium appauvri dans différentes parties du monde. Le Gouvernement américain continue, même après le bombardement de la Yougoslavie, sa politique de « Ne cherchez pas, ne trouvez pas », s'abstient de divulguer des renseignements et s'efforce d'entraver les enquêtes sur les dangers de l'uranium appauvri en vue d'éviter d'assumer les responsabilités morales et financières – les coûts exorbitants des soins de santé fournis aux anciens combattants et aux civils exposés à la poussière et aux débris d'uranium appauvri ainsi que du nettoyage des terrains et de l'élimination de la contamination à l'uranium appauvri. « Cela coûterait des milliards de nettoyer les déchets radioactifs, si cela était faisable³⁶ ».

Sous la pression exercée par les États-Unis, certaines organisations internationales tendent à minimiser les effets de l'uranium appauvri et à cacher les graves conséquences de son utilisation, tandis que certaines renoncent à élaborer un rapport mettant en garde contre l'uranium appauvri ou retirent leur rapport et publient de nouvelles versions, diminuant délibérément l'étendue des effets de l'uranium appauvri. Selon Dan Fahey, ancien officier de la Marine des États-Unis, le Pentagone a refusé de s'acquitter du mandat que lui avait confié le Congrès en 1993 pour étudier les effets de la poussière d'uranium appauvri inhalée et ingérée sur la santé. En 1999, le Pentagone a entravé une enquête de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation de l'uranium appauvri au Kosovo. On peut s'attendre à ce que le Pentagone continue à entraver les enquêtes sur les dangers que pose l'uranium appauvri³⁷.

Neuf membres du Congrès des États-Unis (défendant les droits des anciens combattants des États-Unis victimes de l'uranium appauvri utilisé par les États-Unis dans la guerre du Golfe) ont envoyé le 8 juin 2000 une lettre au Président des États-Unis dans laquelle ils se sont déclarés préoccupés par des informations selon lesquelles le Gouvernement américain avait entravé l'enquête réalisée par les experts de l'Organisation mondiale de la santé sur les effets de l'uranium appauvri sur la santé³⁸.

Les anciens combattants français de la guerre du Golfe de 1991 souffrant de problèmes de santé posés par le contact avec des armes contenant de l'uranium appauvri ont créé une association des victimes de la guerre du Golfe « Avigolf ». À cette occasion, le Ministre français de la défense, Alain Richart, a lui aussi nié les dangers de l'uranium appauvri, tandis que le professeur Pierre Roussel de l'Institut nucléaire de physique à Orsay confirme le danger réel d'inhalation d'uranium appauvri qui peut causer un cancer des poumons ou des reins³⁹. Revenu de la guerre

³⁵ « Metal of Dishonor-Depleted Uranium », p. 169, International Action Center, New York, 1997.

³⁶ Leonard Dietz, « Contamination of Persian Gulf War Veterans and Others by DU », 20 juin 1996.

³⁷ Dan Fahey, « The use of DU in Ammunition », p. 3, 15 décembre 1999, Military Toxics Project, Washington.

³⁸ Membre du Congrès Tony P. Hall, « Hall Joins Veterans Advocates in Pressing for Study of Depleted Uranium in Iraq », annexe 8.

³⁹ *L'Express*, No 2555, 22-28 juin 2000.

du Golfe en 1991, le militaire français Gérard Jourdrein souffrant du « syndrome de la guerre du Golfe » est mort le 15 août 2000 d'un cancer avancé. La famille de M. Jourdrein exige de l'armée qu'elle assume la responsabilité et sa femme déclare que « les soldats revenant de Yougoslavie ont aussi été malades », et qu'elle a été exposée à « de fortes pressions de l'Armée⁴⁰ ».

14. Amnesty International dans son rapport sur les violations des droits de la guerre par l'OTAN au cours des opérations menées en Yougoslavie, se référant aux études indiquant que « la poussière d'uranium appauvri cause un risque substantiel à la santé si elle est inhalée ou ingérée », se déclare préoccupé par le fait que les munitions contenant de l'uranium appauvri touchent sans discernement et a recommandé à l'OTAN et à ses États membres « d'enquêter et de coopérer pleinement avec les enquêtes indépendantes sur les risques éventuels que les armes contenant de l'uranium appauvri font courir sur le long terme à la santé et à l'environnement⁴¹ ».

Les particules d'uranium appauvri sont invisibles, n'ont ni goût ni odeur et il faut un équipement spécialisé et des experts pour établir l'existence d'un rayonnement d'uranium appauvri. Il est par conséquent nécessaire que les experts yougoslaves de l'Institut de sciences nucléaires « Vinca », en coopération avec des experts indépendants et ceux d'organisations internationales qui ne subissent pas l'influence des États-Unis (Iraq, Inde, Russie, Chine) examinent le terrain et marquent les sites contaminés. Compte tenu du fait que les conditions climatiques et les lois naturelles contribuent à la diffusion de l'uranium sur le terrain, il est nécessaire que les organisations internationales de protection des droits de l'homme, de la santé, de l'environnement, de l'alimentation prennent des mesures d'urgence en vue de protéger la population et qu'elles affectent les ressources nécessaires à la décontamination du terrain, chaque fois que cela est possible.

Catherine Euler, qui a étudié les effets de l'uranium appauvri pendant des années, a conclu que « les munitions d'uranium appauvri causent des risques sur le long terme au génome humain et, partant, à l'humanité. C'est pour cela qu'il s'agit d'une question que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, la Conférence sur le désarmement, le HCR, l'OIT, l'OMS, le PNUE, la Croix-Rouge et la Commission des droits de l'homme doivent aborder courageusement dans l'intérêt de tous les êtres humains qui existeront après nous⁴² ».

⁴⁰ *L'Humanité*, 17 août 2000.

⁴¹ Amnesty International, NATO-FR Yugoslavia « Collateral Damage » or Unlawful Killings? p. 17 et 24, juin 2000.

⁴² Catherine Euler, Ph. D., Campaign Against Depleted Uranium-CADU. Manchester (Royaume-Uni). Rapport écrit sur les armes contenant de l'uranium appauvri, Sous-Commission des Nations Unies de la promotion et de la protection des droits de l'homme, cinquante et unième session, août 1999.